

ARRETÉ

Subdélégations du Maire à l'Adjointe

Madame le Maire de GALEY,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal DE_2026_002 du 20 mars 2026 fixant à 1 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame Bernadette THULLIEZ 1ère Adjointe,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Subdélégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :

Madame Bernadette Thulliez, 1ère adjointe ;

pour :

1. Etat civil — actes de naissance, de reconnaissance, de décès
2. Célébration des mariages (délégation temporaire spécifique obligatoire)
3. Police administrative générale — ordre public, sécurité, tranquillité, salubrité
4. Voirie communale — alignements, permissions de voirie, arrêtés de circulation
5. Administration du personnel communal — arrêtés individuels, congés, notation, discipline
6. Correspondance administrative générale — courriers, actes, pièces et documents administratifs
7. Funéraire — délivrance et reprise de concessions dans les cimetières, autorisations d'inhumation
8. Représentation de la commune — actes notariés, engagements locaux, signature des conventions courantes
9. Régie de recettes et de dépenses — mandatement et ordonnancement des dépenses courantes
10. Conservation et gestion des archives municipales

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de réception de l'AR: 14/04/2026

009-210901294-AR_2026_009-AR

A G E D I

11. Délivrance des autorisations d'occupation du domaine public (terrasses, étalages, etc.)
12. Police des funérailles et des cimetières
13. Police de la circulation et du stationnement
14. Gestion des équipements municipaux (écoles, salles, stades) — conventions d'utilisation courante
15. Suivi des affaires relevant de l'administration générale de la commune
16. Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre

ARTICLE 2 :

La signature par Madame Thulliez des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par subdélégation du Maire ».

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Trésorier public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier public

Max Lafforgue, Maire de Galey



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

This block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be "Max Lafforgue". To the right of the signature is a circular official stamp, identical to the one shown above, in blue ink.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de reception de l'AR: 14/04/2026

009-210901294-AR_2026_009-AR

A G E D I